

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2018-42

NG

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe, session 2018

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-562 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 précité,

Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

ARRETE

Article 1 : L'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe est ouvert à compter du **24 avril 2018** pour le ressort géographique des centres de gestion de la région Ile-de-France.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **23 mai 2018**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du **24 avril 2018 au 23 mai 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **31 mai 2018**.

Article 5 : L'épreuve écrite aura lieu le **20 septembre 2018** au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte et consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne et du centre de gestion de la Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 5 février 2018

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180205-2018-42-AR
Date de télétransmission : 15/02/2018
Date de réception préfecture : 15/02/2018